îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 48, l'objectif opérationnel « Renforcer l'accompagnement des dirigeants de petites entreprises dans leur développement et proposer une offre de financement lisible et coordonnée » est complété par le paragraphe suivant :

« Une commission de contrôle sur l'usage des aides accordées par la Région aux entreprises est créée. Cette commission sera composée d'élus régionaux et locaux, de représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives, d'organisations d'employeurs et de personnalités qualifiées. Elle pourra être saisie par un-e représentant-e du personnel d'une entreprise, un-e maire ou le Conseil régional lorsqu'il estimera que le bénéficiaire ne respecte pas les législations sociales et environnementales, ou encore les critères fixés par la Région. Elle sera par ailleurs habilitée à demander un bilan et une évaluation réguliers des dispositifs d'aide régionaux. La Région pourra, le cas échéant, exiger le remboursement de ses aides ».

Exposé des motifs :

La Région Ile-de-France s'est, par le passé, et dans l'intérêt premier des Francilien-ne-s, donnée pour objectifs l'amélioration de la qualité de vie, le refus du dumping social et la création d'emplois.

Ces objectifs devraient rester au fondement de sa politique d'aide aux entreprises, et elle doit par conséquent se doter de tous les outils pertinents pour les atteindre.

Si le mode de contrôle administratif actuellement existant demeure nécessaire, celui-ci s'avère limité. Ce contrôle doit en effet, dans une démarche démocratique, être l'affaire de toutes et tous et s'ouvrir à l'ensemble des acteurs concernés, notamment les salarié-e-s des entreprises bénéficiaires d'aides régionales, leurs représentant-e-s, et les élu-e-s.

De telles institutions de contrôle de fonds ont déjà été créées par le passé dans d'autres régions, et ont montré qu'il était possible de mieux responsabiliser les entreprises sur la question de l'emploi.

Dans l'intérêt des salaré-e-s, et compte tenu des abus liés au manque de contrôle des aides publiques aux entreprises, la Région doit, au minimum, reprendre à son compte une telle proposition dans le cadre de ses propres subventions, directes ou indirectes. C'est l'objectif visé par cet amendement.

Cette commission de contrôle constituera ainsi un moyen sûr et démocratique de s'assurer que les aides publiques régionales concourent efficacement à mettre l'économie régionale au service des Francilien-ne-s.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 32, les phrases suivantes sont supprimées :

« *Pour conforter l'attractivité économique de l'Ile-de-France et renforcer les créations d'emplois, il est impératif de continuer à produire des bureaux neufs et d'engager la restructuration d'immeubles de bureaux devenus obsolètes ; ceci afin de répondre aux besoins et attentes des entreprises franciliennes et étrangères. Selon les analyses des professionnels de l'immobilier, il apparaît nécessaire, dans un contexte de croissance économique dynamique pour l'Ile-de-France, de répondre à un besoin de création - renouvellement de 500 000 m2 de bureaux par an d'ici à 2030. Une partie du foncier disponible devra donc être mobilisée afin d'étendre et de renouveler le parc de bureaux, de diversifier les typologies d'immeubles et de proposer des produits répondant aux standards internationaux* ».

Elles sont remplacées par les phrases suivantes :

« Dans un souci de rééquilibrage territorial entre construction de logements et de bureaux, la Région contribuera à la maitrise de la construction d'immeubles de bureaux neufs, notamment en favorisant les renouvellements/restructurations des bureaux existants dans les secteurs où l'offre est déjà surabondante. Le foncier disponible dans ces secteurs sera ainsi mobilisé pour prioriser la construction de logements, en particulier de logements sociaux. Cette action sera réalisée dans le respect des objectifs de rééquilibrage régional Est/Ouest entre offre de bureaux et logements fixé par le SDRIF »

Exposé des motifs :

Afin d'éviter la surproduction de bureaux neufs dans les secteurs où l'offre est déjà surabondante au détriment des logements, et pour limiter la croissance des bureaux vacants en partie liée à une incohérence entre le marché des bureaux neufs et le gisement de renouvellement, la Région doit s'engager dans un effort de maitrise de la construction de

bureaux neufs, en particulier sur les territoires déjà abondamment pourvus, où doit primer la construction de logements, en particulier sociaux.
Cet effort de la Région répondra aux objectifs de rééquilibrage de l'aménagement régional entre Est et Ouest, prescrit par le SDRIF.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 30, l'objectif opérationnel « Renforcer les services et les infrastructures de transport et les équipements structurants » est complété par le paragraphe suivant :

«Par ailleurs, le développement et la modernisation des infrastructures de transports en commun franciliennes nécessitera une attention particulière à l'égard du pôle spécifique que constituent les industries liées aux transports en commun implantées sur le territoire français, susceptibles d'être fortement sollicitées par la commande publique ».

Exposé des motifs :

Le développement et la modernisation des infrastructures de transports en commun franciliennes doit permettre le maintien voire le développement, en Ile-de-France et plus largement en France, des industries liées à la construction de ces infrastructures et des matériels roulants.
Il s'agit là non seulement de maintenir, mais aussi de créer de nombreux emplois et de générer de l'activité dans ce secteur, ainsi que dans des secteurs connexes tels que la recherche.
Cet élément majeur doit par conséquent être pris en considération par la SRDEII.

De plus, les lourdes inquiétudes suscitées par les projets de fermetures de sites de l'entreprise Alstom doivent inciter les pouvoirs publics à agir sans tarder pour la pérennisation de tels sites industriels.

La commande publique constitue un outil incontournable pour cette action. C'est en particulier le cas pour le STIF qui, par une politique d'investissement ambitieuse, est à même d'assurer durablement l'avenir de cette industrie et de ses salariés.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 62, l'objectif opérationnel « Favoriser l'entrepreneuriat partout par la couverture des territoires en tiers lieux », est complété par le paragraphe suivant :

« La Région lancera d'ici 2018, en lien avec les services de l'Etat, des chercheurs (économistes, sociologues, psychologues du travail, juristes) et les services de l'IAU, une étude concernant les conditions de travail dans les tiers lieux (de type télécentres et espaces de coworking), ainsi que les conditions d'accès des usagers de ces espaces à la médecine du travail et à l'inspection du travail. Les résultats de cette étude seront rendus publics au plus tard début 2019, et permettront le cas échéant de modifier les critères d'attribution des aides régionales destinées à ces espaces. »

Exposé des motifs :

Les tiers lieux correspondent aujourd'hui à un besoin réel en matière d'activité économique sur les territoires régionaux, notamment en lien avec les nouvelles technologies, et peuvent constituer de formidables outils pour développer une économie plus orientée vers le partage et la solidarité.
La réflexion sur la variété des usages possibles de ces structures doit cependant être poursuivie.
Il convient notamment de s'interroger sur les conséquences à moyen/long terme du développement parallèle de ces nouveaux lieux et de nouvelles formes de travail liées au phénomène « d'uberisation » ; avec des effets potentiels sur les conditions de travail des usagers de ces lieux, notamment en matière de risques psychosociaux et de respect du droit du travail.

Ceci d'autant plus que les études sur ces questions demeurent peu nombreuses et méritent d'être approfondies.

Cela permettrait, le cas échéant, d'ajuster les exigences de notre collectivité concernant le financement de ces tiers lieux, dans le sens d'un « mieux disant » social.
Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 47, le paragraphe suivant est supprimé :

« ***Favoriser les synergies entre entrepreneurs, chercheurs et enseignants-chercheurs (démarches de R&D collaborative).***

Seront multipliées les initiatives de collaboration entre les centres d'excellence internationaux, universitaires et les entreprises, en s'appuyant sur une approche filières (stratégiques en Ile-de-France) et sur des accélérateurs d'innovation (IRT, Institut Carnot, etc.) et de transfert de technologies (SATT) afin de renforcer le continuum de l'innovation. Par ailleurs, la Région étudiera avec les acteurs concernés la possibilité de proposer au ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche la création, pour l'enseignant chercheur, d'une troisième mission : le transfert de savoir aux entreprises. Ces sujets seront traités par le SRESRI, Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. »

Il est remplacé par les paragraphes suivants :

« **Les synergies entre entrepreneurs, chercheurs et enseignants-chercheurs (démarches de R&D collaborative) seront conditionnées.**

Les initiatives de collaboration entre les centres de recherche publics et les entreprises pourront, dans des conditions précises, être aidées pour renforcer le continuum de l'innovation. Il conviendra notamment de s'assurer que les entreprises bénéficiant des résultats de telles collaborations, qui impliquent des dépenses publiques, mettront bien à profit dans ce cadre le Crédit Impôt Recherche qu'elles perçoivent.

Les transferts de savoir aux entreprises, lorsqu'il pourront avoir lieu, ne pourront en aucun cas se faire par un surcoût de dépenses publiques au seul profit d'intérêts privés.

En outre, la Région veillera également à soutenir le développement de la recherche publique fondamentale, indispensable au développement de la recherche appliquée. »

Exposé des motifs :

Si les collaborations entre recherche publique et industrie peuvent être dans certains cas encouragées pour contribuer à l'innovation technologique et industrielle, il n'est pas envisageable qu'elles se traduisent par une logique consistant à alimenter le profit d'industries privées par des dépenses publiques inadéquates.

Il importe notamment de s'assurer que les sociétés impliquées dans ces partenariats mettent bien à profit le Crédit Impôt Recherche dont elles bénéficient : ce dispositif, coûtant près de 6 milliards d'euros par an aux contribuables, constitue surtout, de par son opacité, un outil d'optimisation fiscale pour de nombreuses entreprises, sans retombées sur leur investissement dans la recherche ni sur la création d'emplois. Il convient donc de ne pas perpétuer une telle gabegie, soutenue par les gouvernements successifs de Nicolas Sarkozy et de François Hollande.

Enfin, il ne saurait y avoir de recherche appliquée durable sans un investissement fort dans la recherche fondamentale, engagé par définition sur le long terme. Or, ce domaine de la recherche est depuis plusieurs années injustement malmené par les pouvoirs publics. Notre collectivité serait donc inspirée, et ferait preuve d'une réelle vision d'avenir en lui apportant, à son niveau, un soutien concret, tout en faisant valoir cette nécessité auprès de l'État.

Telles sont les conditions d'un engagement de notre Région pour une recherche génératrice d'innovation et respectueuse de l'intérêt public.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 42, les alinéas suivants sont supprimés :

*« **Faire émerger ou renforcer les filières d'excellence à potentiel d'innovation et d'emploi.***

Des filières sont considérées comme stratégiques pour l'Ile-de-France compte tenu de leur potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois, et de leur positionnement de leader au plan européen / international :

- Aéronautique, spatial et défense,

- Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture,

- Automobile et mobilités,

- Numérique (dont big data, calcul haute performance, cyber-sécurité, industries culturelles et créatives, infrastructures numériques, intelligence artificielle, internet des objets, fintech, logiciels (embarqués, libres ...), réseaux, smart grid),

- Santé (dont biotechnologies, dispositifs médicaux, silver économie),

- Tourisme, sports, loisirs

- Région - Ville durable et intelligente (dont éco-activités, énergies, bio-matériaux, (re)construction durable, déchets, smart-cities, services). Plusieurs de ces filières ont vocation à renforcer la dimension productive de l'industrie en Ile- de-France. »

Ils sont remplacés par les alinéas suivants :

« Faire émerger ou renforcer les filières d'excellence à potentiel d'innovation et d'emploi, dans une perspective durable.

Des filières sont considérées comme stratégiques pour l'Ile-de-France compte tenu de leur potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée, d'emplois, **et de leur contribution à une transition de**

l'économie régionale vers des logiques plus durables et solidaires :

- Aéronautique, spatial,

- Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, **dans une perspective durable et en favorisant les circuits courts**, sylviculture,

- Automobile et mobilités **durables**,

- Numérique (dont big data, calcul haute performance, industries culturelles et créatives, infrastructures numériques, intelligence artificielle, internet des objets, fintech, logiciels (embarqués, libres ...), réseaux, smart grid),

- Santé (**dans une perspective d'accès égal de toutes et tous aux traitements et aux soins, dans le cadre d'un service public de santé renforcé**),

- Tourisme, sports, loisirs (**dans une perspective d'accès égal de tout-e-s à des équipements publics développés sur l'ensemble des territoires, et d'un soutien renforcé aux réseaux associatifs**),

- Région - Ville durable et intelligente (dont éco-activités, énergies **renouvelables**, bio-matériaux, (re)construction durable, déchets, smart-cities, services). Plusieurs de ces filières ont vocation à renforcer la dimension productive de l'industrie en Ile- de-France.

Dans l'ensemble de ces filières, seront particulièrement soutenues et encouragées les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire, notamment les SCOP.»

Exposé des motifs :

Si les filières particulièrement porteuses d'emplois et d'innovation doivent bénéficier d'un soutien accru, celui-ci ne peut cependant s'effectuer dans n'importe quelles conditions.

Il convient en particulier d'orienter ces filières au regard des enjeux environnementaux, dans une perspective de progrès social et d'égalité territoriale.

Ainsi, le soutien à ces filières doit notamment être pensé en lien avec le développement de services publics de haute qualité, le soutien aux initiatives associatives ou encore à l'Économie sociale et solidaire.

De fait, sont exclus les secteurs de la défense et de la cyber-sécurité, qui n'entrent pas dans ce cadre.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 54, le paragraphe suivant est supprimé :

« ***Développer une politique de sensibilisation à l'entrepreneuriat.***

Une nouvelle politique régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat sera définie et mise en œuvre (cf. infra) en direction de trois cibles principales : les jeunes (lycéens, étudiants (en lien avec les pôles PEPITE), apprentis), les femmes et des seniors en deuxième partie de carrière. Un effort particulier sera réalisé en direction des quartiers en politique de la ville et des territoires ruraux. De façon transversale, ces actions intégreront une approche prioritaire pour le public féminin dans le cadre du plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes piloté par l'État et la CDC. La Région pilotera cette démarche en associant les acteurs compétents à l'échelle des bassins d'emploi. »

Exposé des motifs :

La « sensibilisation à l'entrepreneuriat » est aujourd'hui l'un des poncifs de la pensée néolibérale, qui fait office de panacée face aux problèmes d'accès à l'emploi dans un contexte de chômage de masse, de délocalisation des emplois industriels et de destruction des emplois publics.

Elle s'impose maintenant, sous la pression des organisations patronales, jusque dans les établissements scolaires, sans concertation avec les personnels éducatifs.

Cette « sensibilisation » se traduit essentiellement par une incitation des jeunes entrant sur le marché du travail et des chômeurs à se tourner vers des formes d'entrepreneuriat ou d'auto-entrepreneuriat le plus souvent fragiles, précaires, particulièrement exposées à la violence du marché, et faisant de ces derniers des travailleurs pauvres.

Sous l'action des gouvernements successifs, l'État lui-même a mis en place ces dernières années des dispositifs visant à la développer, sans que ses effets concrets sur l'emploi n'aient jamais été vérifiés.

La création d'entreprises, lorsqu'elle peut être soutenue, répond à d'autres exigences que la « sensibilisation ». Il n'est par conséquent pas souhaitable que la Région encourage de telles mesures, qui relèvent de la persuasion idéologique et constituent un gaspillage d'argent public sans résultat sur l'emploi.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 70, la phrase suivante est supprimée :

« *De façon complémentaire, la Région suivra de près de grands projets de territoire (Europa City, Cité de la gastronomie, Village nature, Grand stade de rugby, etc.).* »

Elle est remplacée par la phrase suivante :

« De façon complémentaire, la Région suivra de près de grands projets de territoire tels que la Cité de la gastronomie. Elle n'apportera en revanche aucun soutien à des projets tels que Europacity et Village Nature. »

Exposé des motifs :

Les projets Europacity et Village nature font l'objet de très importantes critiques, formulées tant par des organismes environnementaux que par des associations, les habitants et de nombreux élus des territoires concernés.

Il a été démontré que ces projets étaient porteurs de fortes nuisances environnementales, probablement irréversibles, pour un impact économique territorial largement surestimé, et des dépenses d'argent public non négligeables.

La Région doit donc affirmer son intention de ne pas cautionner de tels gâchis environnementaux et économiques.

Quand au Grand stade de rugby, le soutien de la Région à ce projet reste suspendu à la volonté de la Fédération française de rugby de le maintenir, qui semble aujourd'hui faible.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 32, la phrase suivante est supprimée :

« *Enfin, la Région portera auprès de l'État, en lien avec les professionnels de l'immobilier, des propositions visant à mettre en œuvre la réforme de la RCBCE (Redevance pour la Création de Bureau, Commerce et Entrepôt) afin de soutenir la production de bureaux en Ile-de- France* ».

Elle est remplacée par la phrase suivante :

« Enfin, la Région portera auprès de l'État des propositions visant à mettre en œuvre la réforme de la RCBCE (Redevance pour la Création de Bureau, Commerce et Entrepôt), notamment par une modulation à la hausse de cette taxe dans les secteurs les plus fortement pourvus en bureaux (tels que Paris et les Hauts-de-Seine). Elle portera également le projet de création d'une taxe sur les bureaux vacants dans ces mêmes secteurs, à un taux réellement incitatif. Ceci afin de soutenir la production de logements sociaux et le financement du développement des transports en commun régionaux. »

Exposé des motifs :

Le dynamisme économique de l'Ile-de-France doit aussi se fonder sur un aménagement territorial plus juste et équilibré, reposant notamment sur une meilleure répartition des bureaux et des logements, la construction accrue de logements - en particulier sociaux -, la transformation de bureaux obsolètes en logements, et le développement d'un service public de transports de qualité.
Il importe pour atteindre ces objectifs de trouver de nouvelles sources de financement.
Une réforme de la RCBCE, passant par une modulation à la hausse de cette taxe dans les secteurs les plus fortement pourvus en bureaux, de même que le projet de taxe sur les bureaux vacants, constituent des pistes de financements importantes, fondées sur un principe de justice, dont la mise en oeuvre doit être par conséquent soutenue par la Région auprès de l'État.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 24, le propos introductif intitulé « *Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), traduction opérationnelle des ambitions de l'Ile-de-France* » est complété par les paragraphes suivants :

« La Région Ile-de-France se fixe, dans le cadre de sa politique de développement économique et d'innovation, les orientations suivantes :
- réduire drastiquement l'empreinte écologique et climatique de l'Île-de-France ;
- favoriser un modèle de développement fondé sur la création d'emplois de qualité, en engageant notamment les entreprises vers la réduction des emplois précaires et le retour du CDI comme principale norme des contrats de travail, et en se donnant pour objectif l'égalité femmes-hommes au travail ;
- résorber les inégalités sociales et territoriales.
Ces orientations devront constituer une base à l'élaboration de critères qui permettront l'optimisation des aides régionales. »

Exposé des motifs :

Compte tenu des destructions massives d'emplois sur les territoires franciliens, engendrées notamment par les stratégies financières des grands groupes industriels et commerciaux, compte tenu de la généralisation des inégalités sociales et de la précarité, en particulier sur les territoires populaires, compte tenu enfin des dégâts sanitaires et environnementaux résultant du modèle économique actuel, il est indispensable que notre collectivité s'engage avec détermination pour contribuer à la transformation de ce modèle, en se fixant des objectifs forts d'égalité sociale et territoriale, de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.
Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

SEANCE CONSEIL REGIONAL
Séance des 14 et 15 décembre 2016

Rapport n° CR 230-16

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, la Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 est modifié ainsi :

A la page 36, les paragraphes suivants sont supprimés :

« ***"Chasser en meute" en favorisant la relation entre grands groupes, ETI, PME et start-up à l'international.***

Au titre des filières stratégiques pour l'Ile-de-France (cf. 2.1.), il sera développé, à l'initiative des pôles de compétitivité, des démarches d'exportation collaborative visant à proposer aux décideurs étrangers des offres "clés en main", agrégeant les services / produits complémentaires de plusieurs entreprises.

La démarche de "chasser en meute" sera également accompagnée dans le PRIE en développant : - les relations entre les start-up – TPE – PME et les ETI – Grands groupes afin de multiplier les portages à l'international des entreprises franciliennes, - des opérations collectives à l'étranger (issues du programme France export de Business France: missions, salons, conventions d'affaires, etc.) s'appuyant sur l'identité Paris Region et contribuant au rapprochement et à la mise en réseau des chefs d'entreprises.

Les événements (salons, festivals, conférences ...) se déroulant en Ile-de-France et attirant un visitorat étranger, extrêmement nombreux dans la région, présentent également des opportunités pour développer les relations inter-entreprises et le réseau des clients étrangers. »

Ils sont remplacés par les phrases suivantes :

« Favoriser la relation entre ETI, PME et start-up à l'international et lutter contre les logiques de délocalisation.

Au titre des filières stratégiques pour l'Ile-de-France, seront développées des démarches collaboratives et de mise en réseau visant à valoriser à l'étranger la production, la capacité d'innovation et les savoir-faire des ETI, PME et PMI franciliennes, et par là à renforcer leur capacité d'exportation.
Ces démarches se donneront également pour objectif le maintien et la création d'emplois durables et de qualité sur le territoire francilien, ainsi que la lutte contre les délocalisations. »

îledeFrance
Conseil régional

Exposé des motifs :

L'amélioration de la capacité d'exportation des ETI, PME et PMI franciliennes doit être l'un des objectifs de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation.

Cet objectif doit toutefois être subordonné à un autre objectif, intéressant directement les salarié-e-s francilien-ne-s, celui du maintien et de la création d'emplois durables et de qualité sur le territoire francilien, ainsi que celui de la lutte contre les délocalisations.

Une telle perspective, soucieuse de durabilité économique et sociale, s'accorde mal avec les logiques de l'économie prédatrice et du profit à tout prix, telles qu'elles s'expriment dans la démarche de « chasse en meute » proposée dans le rapport, et encore moins avec la mise des PME-PMI franciliennes sous la coupe des grands groupes, peu soucieux de la pérennité de leurs emplois et du devenir de leurs territoires d'implantation.

Au regard de ces enjeux, il convient donc de reformuler les objectifs fixés par le rapport. Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISE